

L'emploi des seniors plie face aux réalités de la crise économique

Cadremploi.fr - Publié le 05.06.09

Les entreprises de 50 salariés et plus devront avoir, avant le 1er janvier 2010, négocié un accord de branche ou d'entreprise pour encourager l'emploi des seniors, sans quoi elles s'exposent à une amende équivalant à 1 % de la masse salariale.

L'agence de notation Vigeo a réalisé un audit auprès de onze grandes entreprises, entre décembre 2008 et mars 2009, préambule à un « recueil de bonnes conduites » qui vient d'être remis à Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi. Vigeo a testé la politique 'seniors' de ces entreprises, objet d'une certaine ferveur politique avant la crise mais préoccupation sujette, aujourd'hui, à certains contre-ordres gouvernementaux prônant, en quelque sorte, un revirement vers cette « culture de la préretraite » que le décret sur les seniors avait vocation à balayer.

Vigeo a notamment distingué un site de recrutement dédié aux seniors mis en place chez O2, la désignation de « pairs référents » chez Areva, lesquels doivent accompagner la fin de carrière des quinquagénaires du groupe ou, chez EADS, un souci particulier manifesté pour l'aménagement du temps de travail des plus de 50 ans.

(La Tribune, p5, Agnès Laurent, 02/06/2009)

Évaluation du site

Cadremploi est un portail diffusant principalement des offres et des demandes d'emploi pour les cadres. Le site Internet propose également des services (dépôt de CV, grilles de salaires...) ainsi que l'actualité de l'emploi de façon plus générale.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 5

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine